PRESENTATION du COLLOQUE

Les instruments du droit objectif résultent de différentes forces créatrices. Le processus de création du droit est, en effet, aujourd'hui le fruit d'une coproduction, d'un dialogue, entre le législateur, le juge, les praticiens, la doctrine, administrative ou savante. L'intégration des standards dans la règle de droit élaboré par le législateur participe pleinement de ce processus de coproduction. Comme cela a été souligné, « en tant que tel, le standard n'est qu'un mot de la loi, une simple empreinte légale qu'il appartient au juge de doter d'une charge normative »[1] en s'appuyant sur les conclusions des praticiens, les propositions des professeurs, les rapports des experts…

Le droit de la propriété intellectuelle n'échappe pas à cette évolution. La propriété littéraire et artistique définit la communication publique au travers de la notion de « cercle de famille », tolère des « courtes citations » d'œuvres et contient la parodie, dans les limites des « lois du genre ». De son côté la propriété industrielle, fait appel à « l'homme du métier », dans le droit des brevets, à « l'utilisateur averti » dans le droit des dessins et modèles ou au « consommateur d'attention moyenne » dans le droit des marques.

Le colloque du CUERPI/CRJ a précisément pour thème cette année ces standards du droit de la propriété intellectuelle. Après avoir défini la notion de standard dans le droit privé et montré que le recours à cet outil ne se limite pas au droit de la propriété intellectuelle continental, le colloque se propose d'envisager, d'une part, la réception du phénomène dans le droit positif et, d'autre part, son utilisation par les praticiens (magistrats, avocats, experts…)

[1] D. Mazeaud, « Sur les standards », in « Droit sans frontières. Les standards », Revue de droit d'Assas, Université Paris 2, 2014, n°9 p. 35

Sous la direction scientifique de Jean- Michel BRUGUIERE

INFOS PRATIQUES SITE et Lien d'inscription
Cette journée ouvre droit à 7 h de formation professionnelle

Renseignements:
crj@univ-grenoble-alpes.fr
http://crj.univ-grenoble-alpes.fr

HAUTIER
CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE FONDÉ EN 1892

CUERpi
CRJ Grenoble Centre de Recherches Juridiques
FACULTÉ DE DROIT Grenoble
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
VILLE DE GRENOBLE

COLLOQUE CUERPI-CRJ

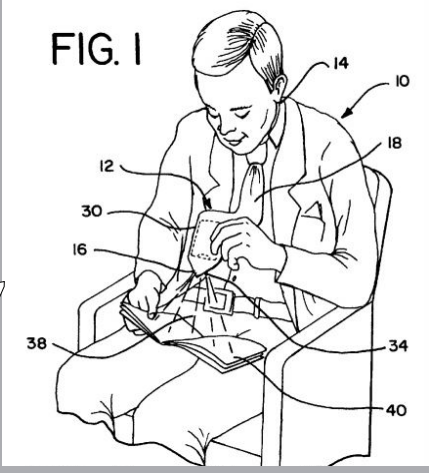

VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

9H00 À 18H00

LES STANDARDS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

«Comme les plaisanteries, les meilleures oeuvres ne sont -elles pas les plus courtes?»
(André Berthiaume)

Auditorium du Musée
5 place Lavalette 38000 Grenoble

PROGRAMME

8h30 **Accueil participants**

9h00 **Mots de bienvenue**
David Dechenaud Doyen. Faculté de droit de Grenoble
Michel Farge Co-directeur du CRJ, Professeur. Université Grenoble- Alpes

PRESIDENCE

I/Les standards : notion et perspective de droit comparé

9h15 **«La notion de standard en droit privé»**
Grégoire Loiseau Professeur. Université de Paris I

9h45 **«Le recours aux standards en droit anglo-américain de la propriété intellectuelle»**
Pascal Kamina Professeur. Université de Franche - Comté

II/ Les standards : réception dans le droit positif

Propriété littéraire et artistique

10h15 **«Le cercle de famille »**
Agnès Maffre-Baugé et Bérengère Gleize Maîtres de conférences. Université d'Avignon et des pays de Vaucluse- Membres du CUERPI

10h45 Pause

11h00 **«Les courtes citations»**
Jean-Michel Bruguière, Professeur. Université Grenoble-Alpes, directeur du CUERPI

11h30 **«Les lois du genre»**
Alexis Boisson Maître de conférences. Université Grenoble-Alpes, membre du CUERPI

12h00 Questions & débats
12h30 Déjeuner

PRESIDENCE

Propriété industrielle

14h00 **«L'homme du métier»**
Amélie Favreau Maître de conférences. Université Grenoble- Alpes Membre du CUERPI et Emmanuel Py Maître de conférences. Université de Bourgogne, membre du CREDIMI

14h30 **«L'utilisateur averti»**
Jérôme Passa Professeur. Université Paris 2 Panthéon Assas

15h00 **«Le consommateur d'attention moyenne»**
Pascale Tréfigny Professeur. Université Grenoble- Alpes, co-directrice du CUERPI

III/ Les standards: utilisation par les praticiens

15h30 **« L'utilisation des standards par le juge»**
Alain Girardet Magistrat à la cour de cassation et Marie Courboulay Magistrate Vice Présidente Troisième chambre du TGI de Paris

16h00 **«L'utilisation des standards par l'avocat»**
Frédéric Dumont Avocat associé au barreau de Paris. Cabinet Deprez, Guignot & Associés

16h30 **«L'utilisation des standards par le praticien »**
Hubert Kiehl Ancien Directeur juridique PI Groupe SEB, Coach PI

17h00 **Rapport de synthèse**
Pierre-Yves Gautier Professeur. Université Paris II Panthéon-Assas

17h30 Clôture du colloque